

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

---

### mardi le 18 juin

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 16H30, au 15 avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Maire TERRY LAFLEUR; madame le Conseillère JENNIFER QUAILE et Monsieur les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, SERGE SABOURIN, DANIEL LAMARCHE tous formant quorum sous la présidence du Maire.

**ABSENT:** Conseiller DARREN KNOX (motivée) et Conseillère PENNY DUBEAU (motivée)

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

---

#### **52-06-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      ROBIN ZACHARIAS  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

---

#### **53-06-2024**

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 12 septembre 2024, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      SERGE SABOURIN  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

**QUE :**

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting

### Procès-verbal / Minutes

#### **54-06-2024**

**ATTENDU** que la municipalité d'Otter Lake peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**ATTENDU** que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 53-06-2024;

**ATTENDU** que ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      ROBIN ZACHARIAS  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 12 septembre 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté

#### **55-06-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      DANIEL LAMARCHE  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

**QUE** la réunion soit levée à 16H55.

Adopté

TERRY LAFLEUR, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale